

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1529

présenté par
M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE 17

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« polluants »

insérer le mot :

« atmosphériques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 17 prévoit l'instauration d'un plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Cet amendement a pour objet de proposer de rajouter l'adjectif « atmosphériques » après « polluants » (simple oubli dans le texte) .